Démarche : Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)

Organisme : DRAC Auvergne-Rhône-Alpes | Pôle Arts & Territoires

Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Cet espace vous permet de déposer en ligne un dossier de candidature à l'appel à projets Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-et-justice.

<u>Public(s) éligible(s)</u> : associations, collectivités territoriales, entreprises privées, établissements publics, services de l'État

Pour toute question sur la démarche, vous pouvez contacter le pôle Action culturelle et territoriale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, dont les coordonnées figurent ci-dessous

Co-construction de la demande

Votre dossier doit impérativement être co-construit par un artiste, un collectif d'artistes ou une structure culturelle et le coordonnateur culturel référent de l'établissement, le service pénitentiaire ou le service de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Pour inviter votre correspondant à remplir ce dossier, cliquez sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite. Les instructeurs de votre dossier pourront vérifier le caractère co-construit de la demande.

Informations préliminaires : données personnelles

Recueil des données personnelles par le ministère de la Culture

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et effectuer des suivis statistiques.

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le ministère de la Culture dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document cidessous :

Recueil des données personnelles par Démarches Simplifiées

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : https://doc.demarches-

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026) simplifiees.fr/cgu#toc108111743 (CGU, article 6).

Formulaire de demande

Vous êtes Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Une association
Un établissement public / service de l'État
Un organisme privé
Une collectivité territoriale
Fréquence / récurrence Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Première demande ou nouveau projet
Renouvellement (ou poursuite)
Avez-vous sollicité un autre financeur public pour le présent projet ? Le détail des autorités administratives sollicitées (nom et montant) est à détailler dans le budget du projet, dans la partie 4 ci-après.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Votre structure bénéficie-t-elle d'une licence d'entrepreneurs du spectacle ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Indiquez votre (vos) numéro(s) de licence(s) d'entrepreneurs du spectacle Format : PLATESV-D-2022-12345678 ou PLATESV-R-12345678
L'association est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Noms des réseaux, unions ou fédérations Merci de saisir les noms complets séparés par un point virgule. Ne pas utiliser de sigle.

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026) 1. Identité du demandeur (acteur culturel)

Précision

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant. Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

Numéro du récépissé en préfecture Le cas échéant, si vous n'avez pas encore de RNA.
L'adresse de correspondance est Cochez la mention applicable, une seule valeur possible L'adresse du siège social
Une autre adresse
Adresse de correspondance
Responsable légal de la structure
Civilité Mme
☐ M.
Prénom
Nom
Fonction
Numéro de téléphone
Adresse électronique
Personne chargée du suivi du présent dossier
La personne en charge du suivi du dossier est Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Le représentant légal de la structure
Une autre personne

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
Civilité Mme
□ M.
Defense
Prénom
Nam
Nom
Fountion
Fonction
Numéro de téléphone
Nomero de telepriorie
Adresse électronique
7 di esse di ecti o inque
2.1. Présentation du projet
2.1. Fresentation do projet
Votre projet fait-il également l'objet d'une demande au titre de la politique de la ville ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Intitulé du projet
Domaine culturel et artistique principal Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Archéologie
☐ Architecture
☐ Archives
Arts de la rue
Arts plastiques
☐ Audiovisuel
☐ Audiovisuel ☐ Chant
☐ Chant
☐ Chant ☐ Cinéma
Chant Cinéma Cirque
Chant Cinéma Cirque Conte

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
☐ Ethnologie
Langue française et langues de France
Livre et Lecture
☐ Maîtrise du français
☐ Marionnettes
Médias Médias
Métiers d'arts
Monuments historiques
☐ Musées
☐ Musique
☐ Numérique
Patrimoine culturel immatériel (PCI)
Photographie
☐ Théâtre
Domaine(s) culturel(s) et artistique(s) secondaire(s) Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Archéologie
Architecture
☐ Archives
Arts de la rue
Arts plastiques
☐ Audiovisuel
☐ Chant
☐ Cinéma
☐ Cirque
☐ Conte
Culture scientifique, technique et industrielle
☐ Danse
☐ Design
☐ Ethnologie
Langue française et langues de France
Livre et Lecture
☐ Maîtrise du français
Marionnettes

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
☐ Médias
Métiers d'arts
Monuments historiques
☐ Musées
☐ Musique
Numérique
Patrimoine culturel immatériel (PCI)
Photographie
☐ Théâtre
Votre partenaire (structure Justice) Le projet se déroule avec un établissement relevant de la
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible PJJ
☐ DISP
Établissement / Service / Antenne Prénom et nom du référent de l'établissement / service / antenne
Département / Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)
Prénom et nom du référent du département / DTPJJ
Artistes intervenants
Artiste Il s'agit du référent du projet / de la personne à contacter Cochez la mention applicable Oui
Non
Prénom et nom
Adresse électronique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ CV

Autre artiste? Pour ajouter un artiste, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Artiste »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.
Il s'agit du référent du projet / de la personne à contacter Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Prénom et nom
Adresse électronique
Adresse electronique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier CV
Autre artiste ? Pour ajouter un artiste, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Artiste »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.
Il s'agit du référent du projet / de la personne à contacter Cochez la mention applicable Oui
Non
Prénom et nom
Adresse électronique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ CV
Autre artiste ? Pour ajouter un artiste, cliquez sur le bouton "+ Ajouter un élément pour « Artiste »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.
Description générale du projet
Contexte et objectifs du projet Présentez l'objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques qui l'accompagnent. Il est important de contextualiser ce projet en décrivant les raisons qui en motivent la mise en œuvre.

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026) Détaillez l'articulation entre ce projet et la programmation culturelle annuelle de l'établissement relevant du ministère de la Justice
Description du projet Présentation détaillée, encadrement, partenaires, implication des personnels de l'établissement, temps de formation éventuellement envisagé, etc. Préciser le nombre d'artistes mobilisés dans le projet.
Détail des ateliers artistiques Sont attendues ici les informations relatives au détail de calcul de la rémunération artistique (taux horaire, cachet), au nombre d'heures par atelier et au nombre d'ateliers ainsi que le nombre d'intervenants par atelier et enfin le nombre total des heures d'atelier avec les personnes détenues. Pour information, dans le domaine de l'action culturelle, le barème usuel de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes situe le tau horaire moyen d'intervention artistique à 60 € TTC (temps de réunion et de préparation inclus).
Participants au projet
Quels sont les publics concernés par votre projet ? Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Jeunes (13-25 ans)
Adultes (26-65 ans)
Séniors (+ 65 ans)
Le public de votre projet est-il intergénérationnel ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Personnes placées sous main de justice - Nombre de femmes
Personnes placées sous main de justice - Nombre d'hommes
- Cisomics piaces 3003 main de justice - Nombre à nomines
Personnels du ministère de la Justice - Nombre de femmes
Personnels du ministère de la Justice - Nombre d'hommes
Telesonicis de ministère de la justice - Nombre à nomines

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026) **Territoire et calendrier**

Département(s) concerné(s) par le projet Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles 101 - Ain
03 - Allier
07 - Ardèche
15 - Cantal
26 - Drôme
38 - Isère
☐ 42 - Loire
43 - Haute-Loire
G3 - Puy-de-Dôme
G9 - Rhône
T3 - Savoie
74 - Haute-Savoie
Votre projet se déroule-t-il en zone rurale ? Cochez la mention applicable Oui Non
Votre projet se déroule-t-il en quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville (QPV) ? Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française.
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste.
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles (01) Grande Reyssouze Terre Des Fleurs (Bourg-en-Bresse)
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles (01) Grande Reyssouze Terre Des Fleurs (Bourg-en-Bresse)
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles (01) Grande Reyssouze Terre Des Fleurs (Bourg-en-Bresse) (01) Croix Blanche (Bourg-en-Bresse)
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles (01) Grande Reyssouze Terre Des Fleurs (Bourg-en-Bresse) (01) Croix Blanche (Bourg-en-Bresse) (01) Les Courbes De L'Albarine (Ambérieu-en-Bugey) (01) La Plaine - La Forge - Guynemer (Oyonnax)
Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 revu par le décret 2024-806 du 13 juillet 2024 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française. Accéder à la liste des territoires concernés Cochez la mention applicable Oui Non Quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville concerné(s) par le projet Commencez à renseigner le nom d'un QPV, puis sélectionnez-le dans la liste. (ou) Pour accéder aux QPV d'un département, tapez le code du département (exemple : 38). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles (01) Grande Reyssouze Terre Des Fleurs (Bourg-en-Bresse) (01) Croix Blanche (Bourg-en-Bresse) (01) Les Courbes De L'Albarine (Ambérieu-en-Bugey) (01) La Plaine - La Forge - Guynemer (Oyonnax)

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
(03) Les Ailes/Port Charmeil (Vichy)
(03) Moulins-Sud (Moulins)
(03) Rive Gauche (Montluçon)
(03) Fontbouillant (Montluçon, Prémilhat)
(03) Bien-Assis (Domérat, Montluçon)
(07) Quartiers D'Avenir (Aubenas)
(07) Cœur De Ville (Le Teil)
(07) Sud Avenir (Le Teil)
(07) Les Hauts De Ville (Annonay)
(07) Nouvel Horizon (Privas)
(15) Aurillac Sud (Aurillac)
(26) Centre Ancien (Romans-sur-Isère)
(26) Quartiers Ouest (Montélimar)
(26) Nocaze (Montélimar)
(26) Centre Historique (Montélimar)
(26) Quartiers Est (Romans-sur-Isère)
(26) Polygone (Valence)
(26) Les Hauts de Valence (Valence)
(26) Valensolles (Valence)
(26) Chamberlière (Valence)
(26) Le Roc (Pierrelatte)
(26) Cœur De Loriol (Loriol-sur-Drôme)
(26) Clairval (Saint-Rambert-d'Albon)
(38) La Luire - Viscose (Échirolles)
(38) Champaret (Bourgoin-Jallieu)
(38) Essarts - Surieux (Échirolles)
(38) Village Sud (Échirolles)
(38) Alpes Cachin Floralies (Fontaine)
(38) Mistral Lys Rouge Camine (Grenoble)
(38) Villeneuve - Village Olympique (Grenoble)
(38) Teisseire Abbaye Jouhaux Malherbe (Grenoble)
(38) Alma - Très Cloîtres - Chenoise (Grenoble)
(38) Iles De Mars Olympiades (Le Pont-de-Claix)

Culture et Justice en Auvergne-Rhone-Alpes (2026)
(38) Brunetière (Voiron)
(38) Champfleuri (Bourgoin-Jallieu)
(38) Saint Hubert Les Remparts (L'Isle-d'Abeau)
(38) Saint Bonnet (Villefontaine)
(38) Les Roches (Villefontaine)
(38) Vieux Péage - Les Ayencins - Bel Air (Le Péage-de-Roussillon, Roussillon)
(38) Route de Sablons (Le Péage-de-Roussillon, Roussillon)
(38) Barbières - Château (Chasse-sur-Rhône)
(38) Plan des Aures (Pont-Évêque)
(38) Estressin (Vienne)
(38) Vallée de Gère (Vienne)
(38) Les Genêts - Cancanne - Hauts de Gère (Pont-Évêque, Vienne)
(38) Malissol (Vienne)
(42) Beauregard (Montbrison)
(42) La Chapelle (Andrézieux-Bouthéon)
(42) La Romière (Le Chambon-Feugerolles)
(42) Montrambert Méline (Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie)
(42) Le Dorlay - Les Pins - La Bachasse (La Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarez)
(42) Montcel - Centre Ville (La Ricamarie)
(42) Grand Pont (Rive-de-Gier)
(42) Centre Ville (Rive-de-Gier)
(42) Centre Ville (Saint-Chamond)
(42) St Julien - Crêt De L'Oeillet (Saint-Chamond)
(42) Cotonne Montferré (Saint-Étienne)
(42) Tardy Tarentaize Beaubrun Couriot (Saint-Étienne)
(42) Montreynaud (Saint-Étienne)
(42) Crêt De Roc - Soleil (Saint-Étienne)
(42) Quartiers Sud-Est (Saint-Étienne)
(42) Terrenoire (Saint-Étienne)
(42) Bourgogne (Roanne)
(42) Le Parc (Roanne)
(42) Saint-Clair (Roanne)
(42) Monthieu (Saint-Étienne)

Culture et Justice en Auvergne-Rhone-Alpes (2026)
(42) Layat Bas-Mas (Firminy)
(42) Firminy Vert (Firminy)
(42) Solaure (Saint-Étienne)
(43) Val Vert (Le Puy-en-Velay)
(43) Guitard (Le Puy-en-Velay)
(63) Saint-Jacques (Clermont-Ferrand)
(63) Quartiers Nord (Clermont-Ferrand)
(63) La Gauthière (Clermont-Ferrand)
(63) Fontaine Du Bac (Clermont-Ferrand)
(63) Cournon D'Auvergne (Cournon-d'Auvergne)
(63) Thiers (Thiers)
(63) Centre (Clermont-Ferrand)
(69) Monod - Baratin - Cacard (Villeurbanne)
(69) Centre (Givors)
(69) Les Pérouses - Compassion (Brignais)
(69) Le Garet (Villefranche-sur-Saône)
(69) Béligny (Villefranche-sur-Saône)
(69) Belleroche (Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône)
(69) Aiguerande (Belleville-en-Beaujolais)
(69) Parilly (Bron)
(69) Terraillon - Chenier (Bron, Vaulx-en-Velin)
(69) Les Vernes (Givors)
(69) La Saulaie (La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite)
(69) Haute Roche (Oullins-Pierre-Bénite)
(69) Minguettes - Clochettes (Saint-Fons, Vénissieux)
(69) Arsenal - Carnot - Parmentier (Saint-Fons)
(69) Les Collonges (Saint-Genis-Laval)
(69) Grande Île (Vaulx-en-Velin)
(69) Sud (Vaulx-en-Velin)
(69) Duclos - Barel (Vénissieux)
(69) Bel Air - Les Brosses (Villeurbanne)
(69) Saint-Jean (Villeurbanne)
(69) Les Buers (Villeurbanne)

Culture et Justice en Auvergne-Rhone-Alpes (2026)
(69) Prainet (Décines-Charpieu)
(69) Le Mathiolan (Meyzieu)
(69) Ville Nouvelle (Rillieux-la-Pape)
(69) Bellevue - Ermitage (Saint-Priest)
(69) Garibaldi (Saint-Priest)
(69) Bel Air (Saint-Priest)
(69) Soeurs Janin (Lyon)
(69) Cités Sociales Gerland (Lyon)
(69) Moulin A Vent (Lyon)
(69) Etats-Unis - Langlet Santy (Lyon, Vénissieux)
(69) Mermoz (Lyon)
(69) Duchère (Lyon)
(69) Gorge de Loup - La Vallonière (Lyon)
(69) Les Plaines (Givors)
(69) Le Vallon (Grigny)
(69) Le Vergoin (Lyon)
(69) Moncey (Lyon)
(69) Les Plantées (Meyzieu)
(69) La Borelle (Vénissieux)
(69) Laennec (Lyon)
(69) Monery (Vénissieux)
(69) Les Sources - Le Pérollier (Écully)
(69) Les Maronniers (Vénissieux)
(69) Berthaudière - Sablons - Cornavent (Décines-Charpieu)
(69) Le Péronnet (Vernaison)
(69) Le Roule - Cadière (La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite)
(73) Biollay - Bellevue (Chambéry)
(73) Les Hauts De Chambéry (Chambéry)
(73) Val Des Roses - Contamine - Champ de Mars (Albertville)
(74) Le Perrier - Château Rouge - Livron (Annemasse)
(74) Le Chalet - Helvetia-Park - Hutins (Gaillard)
(74) Les Ewües (Cluses)
(74) Collonges Sainte-Hélène (Thonon-les-Bains)

(74) Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive (Bonneville)
Date prévisionnelle de début du projet
Date prévisionnelle de fin du projet
Durée globale de l'action (en heures)
Nombre de séances
Durée des séances (en heures)
Valorisation et évaluation
Valorisation du projet envisagée Temps de clôture, petite publication, etc.
Indicateurs et méthodes d'évaluation Indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus, modalités, critères qualitatifs et quantitatifs Exemples : public touché, conformité des travaux, fréquentation, types de publics, degré de satisfaction des visiteuetc.
Compléments
Autre(s) précision(s) relevant de la présentation générale du projet Exemples : agrément(s) administratif(s), reconnaissance d'utilité publique, assujettissement aux impôts commerciau liste des adhérents personnes morales, etc.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vous avez la possibilité de joindre une pièce complémentaire que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'administration.

Exemples : programmation artistique, note détaillée du projet, tableau UNIDO pour les structures conventionnées, etc. Sont acceptés les formats de fichier suivants : PNG, JPEG, JPG, PDF, WORD, EXCEL, PPT et ZIP

2.2. Moyens humains affectés au projet

Vous n'êtes pas concerné(e) par cette partie.

Personnels participant activement au projet

Pour chacune des catégories de personnes participant activement au projet, indiquez le nombre de personnes puis le nombre en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

Indiquez "0" le cas échéant.

Nombre de bénévoles
Nombre de bénévoles (ETPT)
Nombre de salariés
Nombre de salariés (ETPT)
dont salariés en CDI
dont salariés en CDI (ETPT)
dont salariés en CDD
dont salariés en CDD (ETPT)
dont emplois aidés Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides public contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc
dont emplois aidés (ETPT)
Nombre de volontaires (services civiques,)
Nombre de volontaires (ETPT)

Informations complémentaires

Combien? Non Combien? Nombre en ETPT Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Combien? Nombre en LIPI Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025? Outer la mention applicable Outer la mention applicable Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Combien? Nombre en ETPT Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains 3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
3. Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice 2025 Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Avez-vous obtenu une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
□ Oui □ Non Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet □ □ Non Etablissement d'intervention □ □ Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) □ Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées □ Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Projet Culture et Justice subventionné en 2025 Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Nom du projet Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Etablissement d'intervention Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait -
le formulaire de <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-</td></tr><tr><td>culturel_cr-culture-justice-ara" target="_blank">formulaire de compte-rendu financier de
subvention Culture et Justice.
Nom du projet
Nom du projet
Etablissement d'intervention

Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026) Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées
Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait - le formulaire de formulaire de compte-rendu financier de subvention Culture et Justice .
Nom du projet
Etablissement d'intervention
Montant des aides accordées pour ce projet par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)
Numéro de dossier de demande de subvention 2025 Démarches Simplifiées
Information Si votre projet aidé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture et Justice 2025 est terminé, nous vous invitons à renseigner – si ce n'est déjà fait - le formulaire de formulaire de compte-rendu financier de subvention Culture et Justice .
Numéro de dossier "Compte-rendu financier de subvention Culture et Justice" Veuillez compléter et déposer un dossier sur le formulaire de compte-rendu financier de subvention Culture et Justice, puis reportez ci-dessous votre numéro de dossier. Si vous avez déjà complété le formulaire cette année, veuillez reporter le numéro de dossier sans compléter le formulaire à nouveau.
4. Attestations
Je soussigné(e) Prénom et nom
en ma qualité de Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Représentant légal ou statutaire de l'association
Personne dûment habilitée (mandataire)

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)

déclare:

...représentant légal de la structure, déclare : que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) Cochez la mention applicable Oui ☐ Non exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics Cochez la mention applicable Oui Non que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte Cochez la mention applicable Oui ☐ Non que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations Cochez la mention applicable Oui ☐ Non que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, en numéraire ou en nature) sur les trois derniers exercices (dont exercice en cours) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Inférieur ou égal à 750.000 € ☐ Supérieur à 750.000 € que le montant total du budget prévisionnel du projet s'élève à Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros) demander une subvention de Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

5. Pièces justificatives à joindre au dossier

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire de la structure

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pouvoir du mandataire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre d'engagement de l'établissement accueillant le projet
Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier RIB mentionnant l'adresse du siège social actuel de votre structure
Format PDF. Le nom et l'adresse éventuellement présents sur le RIB doivent correspondre exactement aux informations de l'avis SIRENE.
Les montants du budget sont à indiquer en TTC
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Budget du projet
Pour être sincère, le budget prévisionnel doit comporter l'ensemble des dépenses réelles liées au projet (hors valorisations). La valorisation des moyens humains et matériels éventuellement engagés ne doit pas être détaillée dans le budget, ces informations ont déjà été renseignées lors de la partie 2.2 du présent formulaire. Le budget doit être équilibré (total des dépenses = total des recettes). Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Devis des prestations artistiques
Dans le cas où au moins un des intervenants artistiques est un prestataire extérieur du porteur de projet. Utilisez le format ZIP pour joindre plusieurs devis.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Budget de l'association
Détaillez le budget global de l'association, englobant le coût total du projet. Pour une demande de subvention au titre du fonctionnement global de l'association, ce budget est égal au budget du
projet. Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée
Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Compte annuel clos ou état financier approuvé du dernier exercice clos
Et, le cas échéant, les deux rapports de votre commissaire aux comptes

L'association a-t-elle perçu, au cours des trois derniers exercices, des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État ?

(dont l'exercice en cours)

Par exemple : Décision Almunia, règlement de minimis, régime d'aide pris sur la base du RGEC, etc.

Culture et Justice en Auvergne-Rhône-Alpes (2026)
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Déclaration des aides perçues, au cours des trois derniers exercices, au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Information finale

Compte-rendu de l'action subventionnée

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.